

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 6 décembre 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale (arrivée à 20h40).

Absents : MOUNIER Benoit ayant donné procuration à Jérémy MAHIEUX, DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Pierre NOEL.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/086

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Pour rappel et préalablement au vote du budget primitif principal 2026, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Aussi, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025.

Chapitre		BP 2025 Montants votés	Montant maximum (25% du BP 2025)
20	Immobilisations incorporelles <i>(Frais d'études autres...)</i>	23 041	5 760.25
204	Subventions d'équipement versées <i>(participation à Morbihan énergies-Extension de réseaux)</i>	43 691.88	10 922.97
21	Immobilisations corporelles <i>(aménagement bâtiments, achats matériel, véhicules...)</i>	545 171.11	136 292.77
23	Immobilisations en cours <i>(Pôle de restauration...)</i>	315 576.30	78 894.07

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 17 | - Pour : 18 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 18 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 18 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** le mandatement des dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif principal de 2026,
- **D'autoriser** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Pierre NOEL,
Secrétaire de séance